

206C0901
FR0000031577-FS431

15 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIRBAC

(Eurolist)

Par courrier du 12 mai 2006, reçu le jour même, la société Financière de l'Echiquier (17 avenue George V - 75008 Paris) agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mai 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de VIRBAC et détenir, au travers desdits OPCVM, 430 000 actions VIRBAC représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 3,39% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 8 714 352 actions représentant 12 700 101 droits de vote.